

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-017

du 02 juillet 2020

n°017

page 1/3

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL.

POUVOIRS (6) : Corine FARINEAU donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaelle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jeannie MARECOT

EXCUSES (1) : David SIMON

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

**OBJET : Aménagement du quai Alsace-Lorraine, en rive gauche de la Vienne.
Établissement d'un marché de maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation. Demande de financement au titre de la DSIL et des continuités cyclables**

Dans les objectifs de la reconquête des bords de Vienne menés depuis 4 ans, les quais ont plusieurs rôles :

- rôle de liaison et d'articulation (au moyen de cheminements privilégiés notamment) entre l'hypercentre, les faubourgs et les grandes zones de vie et d'activités, au nord comme au sud de la ville,
- rôle de connexion entre deux pôles, les quais et la gare, dans le but de créer un nouveau flux marchand en cœur de ville,
- rôle de réconciliation des deux rives avec le rattachement du quartier de Châteauneuf, d'Ozon, des Renardières, du Lac, à la centralité de la rive droite par le biais de liaisons douces.

La ville de Châtellerault s'est engagée depuis de nombreuses années dans la reconquête et l'aménagement complet des quartiers en bords de Vienne, via :

- le Programme National de Rénovation Urbaine du quartier d'Ozon, avec l'ANRU,
- l'Opération, actuellement en cours de déclinaison, dite d'Intérêt Régional des quartiers du Lac et des Renardières, avec l'ANRU également,
- la réhabilitation du site industriel de l'ancienne manufacture d'armes.

Dans la convention « Centre-ville de demain » signée en juin 2017, la ville a élaboré un plan d'actions concret qui s'articule autour de projets urbains abordés de manière transversale et intégrée, visant à rendre opérationnel le projet de redynamisation du centre-ville. Elle a été intégrée ensuite au plan national « Action Cœur de Ville ». Une convention-cadre a été signée

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-017

du 02 juillet 2020

n°017

page 2/3

entre l'État, la ville et Grand Châtellerault en juillet 2018, complétée par un avenant le 18 février 2020.

Ce projet représente un véritable enjeu social : inventer les espaces publics de demain, améliorer la qualité de vie des citoyens pour qu'ils se réapproprient notre cœur de ville en y apportant partage et convivialité.

L'ambition est de recréer des boucles de circulation douce autour de la rivière. Après avoir traité le tronçon Ozon, jusqu'au barrage, et restructuré le site de la Manu, elle a engagé, en 2018, l'aménagement des quais en rive droite (tronçon allant du pont Henri IV au site Alaman) qui est apparu comme un vecteur d'attractivité pour l'irrigation du centre ville.

En rive gauche, l'aménagement d'espaces de détente en bord de rivière offrira un cadre bucolique qui manque aujourd'hui au centre-ville. Traversé par un cheminement piétonnier et cyclable sécurisé sur le quai Alsace-Lorraine et la promenade des Acadiens, il opérera, en outre, une véritable liaison entre les deux cœurs de ville situés de part et d'autre du pont Henri IV.

Ainsi, conformément à l'AP/CP votée en 2018, il vous est proposé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle pour l'aménagement du quai Alsace-Lorraine, et de solliciter la participation de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL), conformément au tableau de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	100 000 €		
Acquisitions immobilières, démolitions	150 000 €	État : DSIL année 2020 1ère tranche	300 000 €
Voirie et cheminements (hors terrassements)	330 000 €		
Reprise et création pavés	223 000 €	État : AAP continuités cyclables	500 000 €
Aménagement entrée pont Henri IV	42 000 €		
Mobilier urbain	58 000 €		
Aménagements de convivialité	29 300 €		
Aménagements paysagers et espaces verts	42 000 €		
Coûts divers	25 700 €	Autofinancement de la Ville	200 000 €
TOTAL en euros	1 000 000 €	TOTAL en euros	1 000 000 €

VU la loi maîtrise d'ouvrage publique n° 85-704 du 12 juillet 1985 (dite loi M.O.P.),

VU l'article L228-2 du code de l'environnement, modifié par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 – art. 61,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-017

du 02 juillet 2020

n°017

page 3/3

VU l'article 157 de la loi de finances du 30 décembre 2017 relative à la dotation de soutien à l'investissement local,

VU les articles 71,72 et 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération n° 5 du 8 novembre 2018 portant modification de l'AP/CP des bords de Vienne,

VU la convention « Action cœur de ville » conclue avec l'État, en date du 11 juillet 2018, et son avenant signé le 18 février 2020,

CONSIDÉRANT l'attractivité d'un tel aménagement pour la ville et son bassin de vie comme élément de la redynamisation du cœur de ville,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des cheminements cyclables sur le territoire, et de réaliser des interconnexions avec les réseaux existants,

CONSIDÉRANT l'opportunité de solliciter des financements pour l'opération d'aménagement des quais, parkings et voies en rive gauche,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de lancer l'opération d'aménagement de la rive gauche des bords de Vienne, le quai Alsace-Lorraine, du Pont Henri IV au pré de l'assesseur, depuis le quai jusqu'aux façades des immeubles, y compris parkings et voies de circulation.

- de solliciter auprès de l'Etat les subventions prévues au plan de financement prévisionnel, et d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant aux dossiers de demandes de financement,

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux afférents à cette opération, ainsi que tous les documents relatifs à la mise en oeuvre de cette opération.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 D. SIMONET, P. BAZIN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER



